

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 3 mars 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le trois du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 27 février 2017 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil municipal approuve les comptes-rendus des séances du 4 novembre 2016, 2 décembre 2016, 6 janvier 2017 et 3 février 2017. Serge MONNET précise que les points où le nombre de votants n'étaient pas précisés dans le compte-rendu du 3 février ont été votés à l'unanimité des présents.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 13 février 2017 – (Serge Monnet)

Le conseil communautaire a procédé à la désignation de ses délégués au Syndicat Mixte de la Loue, à l'Office de Tourisme, au SYBERT (SYndicat mixte de BESançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), au GAL (Groupe Action Locale) LEADER, au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) à l'EMIPO (Ecole de Musique Intercommunale du Pays d'Ornans) à l'EPF (Etablissement Public Foncier), au SYDED (Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs), à l'AUDAB (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon) à l'ARS (Agence Régionale de Santé), au SMDTHD (Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit), au Conseil de Surveillance Centre de réadaptation Quingey, à la MARPA d'Amancey, à la Maison de Santé d'Amancey, à la Mission Locale, au Collège de Quingey, à la Commission Locale de L'Eau, à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) de la CCLL.

Le conseil communautaire valide l'adhésion à l'[ad@t](#) (Agence Départementale d'Appui aux Territoires). La cotisation annuelle est d'environ 4000 €.

Le conseil communautaire valide l'adhésion de la CCLL à l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Tourisme : Le conseil communautaire valide les nouveaux statuts de l'office de tourisme « Destination Loue Lison » désormais étendu à l'ensemble du territoire de la CCLL

Fiscalité : Le conseil communautaire décide d'harmoniser la politique d'abattement de la Taxe d'Habitation afin que les mêmes abattements s'appliquent sur l'ensemble du territoire : 10 % d'abattement pour 1 à 2 personnes à charge, 15 % d'abattement pour 3 personnes et plus à charge (identique à ce qui était pratiqué par la CCALL).

Urbanisme : Le conseil valide l'adhésion des communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus au service commun d'urbanisme.

Régies : Le conseil autorise la création des régies de recettes pour la perception des entrées à Nautiloue, la vente des cartes jeunes, billetterie festival des 2 rivières.

Economie : Le conseil valide la vente d'un terrain de la ZAE de l'Hôpital du Grosbois à l'entreprise Bertrand.

Finance : Le conseil valide les indemnités de fonction du vice-président (67,50 % de l'indice 1015) et des vices-présidents (24,74 % de l'indice 1015), ce qui porte l'enveloppe totale à 144 465 € (contre 151 582 € en 2016 pour les 3 communautés de communes)

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Bâtiments communaux Le montant du devis de l'entreprise Morel pour le remplacement du chauffe-eau du logement du 10 Grande Rue a été jugé trop élevé. Un nouveau devis revu est attendu pour le mardi 7 mars.

Eau La grosse fuite qui était apparue après le dégel sur le réseau d'eau a été localisée. Elle était en fait située chez un particulier (Gîte sur la place du village).

TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS RURAUX

4 entreprises ont été sollicitées pour faire une offre pour la réfection des chemins ruraux. Les prestations demandées sont les suivantes :

- Réfection complète du chemin dit 'sous Ronade' (1020 ml) : dérasement des accotements, purge de la partie enfoncée sur 120 ml, couche de réglage en tout venant, couche d'imprégnation et bicouche. Remise en forme de la partie en chemin blanc en entrant dans la forêt.

- Mise en place de bitume gravillonné sur les fissures du chemin de la Forêt.

Les propositions suivantes ont été reçues :

- TP Mourot : 39 032, 80 € HT

- Ets Roger Cuenot SAS Roger MARTIN : 42 286,80 € HT

- TP Bonnefoy : 47 933,00 € HT

L'entreprise Climent n'a pas souhaité faire d'offre.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise TP Mourot

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Suite au conseil communautaire du 13 février 2017,

le conseil municipal,

considérant que les conseillers municipaux ont pris acte de la loi ALUR,

considérant que la commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire,

considérant qu'il est prématuré de transférer cette compétence à la CCLL par ailleurs très occupée avec la fusion des communautés de communes résultant de la loi NOTRe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal REFUSE de valider la prise de compétence par la Communauté de Communes Loue Lison en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

VENTE DE BOIS

Lors de l'entretien de parcelles communales, le GAEC Roncet a procédé à la coupe de 10 stères de bois. Le conseil municipal décide que ces 10 stères de bois seront facturés au GAEC au tarif de l'affouage (7 € le stère).

Le conseil municipal autorise également le GAEC de l'Enclos à couper du bois sur les parcelles qui lui sont louées par la commune. Le bois coupé sera facturé au prix de l'affouage.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 7 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.